



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

**E1  
EEJC**

**SUJET**

## ÉPREUVE ÉCRITE

# ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE JURIDIQUE ET COMPTABLE

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

*« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »*

*« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.*

*...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »*

*Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 – B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.*

**Nota :** k€ = millier d'euros

**Les annexes I, II, IV sont à compléter et à rendre avec votre copie.**

<b>E1 EEJC</b>		Durée : <b>3 H 00</b>	Spécialité : <b>BANQUE</b>	
EXAMEN : <b>BP BANQUE</b>	ÉNONCÉ	Coefficient : <b>4</b>	Epreuve : <b>ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE JURIDIQUE ET COMPTABLE</b>	
		SESSION : <b>2015</b>	N° du sujet : <b>15AE1</b>	Page : <b>1/16</b>

## BAREME GENERAL

• Question 1	3 points
• Question 2	4 points
• Question 3	3 points
• Question 4	1 point
• Question 5	3 points
• Question 6	6 points
<b>Total</b>	<b>20 points</b>

## CAS « GALERIE POMPOM »

Vous trouverez ci-joint :

- **annexe I :** tableau des caractéristiques économiques de la SAS « GALERIE POMPOM »
- **annexe II :** comptes schématiques de la SAS « GALERIE POMPOM »
- **annexes III.1 et III.2 :** compte de résultat simplifié de la SAS « GALERIE POMPOM »
- **annexe IV :** tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) de la SAS « GALERIE POMPOM »
- **annexe V :** barèmes de l'impôt sur le revenu et des droits de mutation 2014.

**Les annexes I, II, IV sont à compléter et à rendre avec votre copie.**

## Banque du Faubourg

1, Place Voltaire

75007 PARIS

### IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

<b>Raison sociale :</b>	GALERIE POMPOM
<b>Adresse du siège social :</b>	14, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
<b>Objet social :</b>	Achat et vente de meubles, tableaux et objets d'art
<b>Forme juridique :</b>	SAS
<b>Capital :</b>	123 401 €
<b>Date de création :</b>	1 <sup>er</sup> janvier 1987
<b>Répartition du capital :</b>	Jacques POMPOM, président, détient 60 % des actions ; Pierre POMPOM détient 25 % du capital social ; Virginie POMPOM possède les 15 % restants.

### LES DIRIGEANTS

Jacques POMPOM, 72 ans, est un antiquaire spécialiste du marché de l'art français, reconnu mondialement par ses pairs. A ce jour, il s'occupe principalement de l'activité vente auprès de la clientèle française et étrangère dans sa galerie et sur les salons internationaux, comme celui de Maastricht. Il aide aussi les musées français dans leur politique d'acquisition.

Depuis 15 ans, il est secondé par son fils Pierre, 40 ans, à qui il cède progressivement les rênes de la galerie. Pierre s'occupe des ventes, domaine dans lequel il excelle. Il pilote également l'ensemble des tâches administratives. Il est diplômé de l'École du Louvre et parle 4 langues, dont le russe. Il a toujours travaillé auprès de son père qui ne cesse de lui transmettre son savoir.

### HISTORIQUE

Jacques POMPOM a débuté il y a 55 ans aux puces de Saint-Ouen en autodidacte.

Depuis 1987, M. POMPOM a racheté au fil des opportunités différents locaux professionnels, via sa SCI, qui ne présente aucun endettement à ce jour.

Le bâtiment occupe trois étages sur 500 m<sup>2</sup>. La collection est constituée de bibliothèques, bureaux, pendules, tableaux, tapis ou encore sculptures.

La galerie située au 14 rue du Faubourg-Saint-Honoré, à quelques pas des boutiques de luxe, constitue un emplacement de premier choix.

Outre sa galerie, Jacques POMPOM possède en interne un petit atelier d'ébénisterie dont il a confié l'animation à sa fille Virginie, 42 ans.

## L'ACTIVITE

Spécialisée dans le mobilier, les tableaux et les objets d'art de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle au début du xix<sup>e</sup> siècle, la galerie POMPOM est une référence dans l'art français sur cette période, en France comme à l'international.

Père et fils ont à cœur de partager leur passion avec leurs clients, et de les conseiller au travers d'une relation de confiance inaltérable.

Jacques POMPOM nous précise que son métier nécessite d'avoir des stocks conséquents pour répondre immédiatement à une clientèle impatiente; les années sont très variables en termes de chiffre d'affaires.

La clientèle est composée de riches collectionneurs étrangers et français. Les paiements se font par chèques tirés sur des banques françaises ou par virements en euros.

À ce jour il n'y a aucun impayé, avec un suivi attentif du recouvrement du poste clients par Pierre POMPOM.

Outre sa clientèle privée qui représente 60% du chiffre d'affaires, la galerie POMPOM entretient des relations continues avec les musées et les décorateurs français et étrangers.

La galerie POMPOM se fournit essentiellement auprès des collectionneurs et des maisons de ventes. En 2013, l'approvisionnement en pièces a été plus difficile, entraînant une hausse des prix significative. En effet, de nombreux musées ont reconstitué leurs salles en mobilier français ces dernières années entraînant une demande soutenue sur un marché se raréfiant.

Elle paye ses fournisseurs par virement ou par traite à 30 jours fin de mois.

La restauration des meubles est principalement faite en interne.

Pour d'autres travaux de remise en état, la galerie POMPOM travaille depuis 25 ans avec quelques sous-traitants sélectionnés.

## LE MARCHE

Bien que le nombre d'acteurs ait diminué, Paris reste une grande plaque tournante de l'art. Les grandes maisons de ventes comme Drouot ou Christie's dictent les règles du marché depuis quelques années.

En 2013, le contexte a été difficile pour le mobilier du xviii<sup>e</sup> siècle, avec de riches acheteurs qui ont été de moins en moins attirés par les lignes architecturales de ces meubles, d'où moins de ventes.

## LES MOYENS D'EXPLOITATION

La SCI POMPOM, détenue par la famille, loue ses locaux à la SAS POMPOM contre un loyer de 400 000 € par an.

L'entreprise loue aussi un petit entrepôt de stockage en Ile-de-France au loyer annuel de 20 000 €.

La société emploie quatre personnes :

- Jacques POMPOM (président),
- Pierre POMPOM (directeur général),
- Virginie POMPOM (chef d'atelier),
- un restaurateur ébéniste.

## LES RELATIONS BANCAIRES

La galerie POMPOM détient tous ses comptes à la banque du Faubourg depuis 20 ans.

La relation bancaire est courtoise.

La banque octroie à l'entreprise une facilité de caisse de 500 000 € sans garantie. Jacques POMPOM est aussi client de la banque privée avec une surface patrimoniale de 5 500 000 € constituée à 20 % de liquidités.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau Canopé

# DROIT – FISCALITÉ

## DROIT

### ▶ QUESTION 1 (3 points)

#### ■ SITUATION

La mère de Jacques POMPOM, âgée de 94 ans, subit des troubles importants de la mémoire depuis quelques mois. Son fils unique Jacques POMPOM souhaite la protéger.

#### ■ TRAVAIL À EFFECTUER

***Vous détaillerez à M. POMPOM les trois principaux régimes de protection existant en France pour les majeurs.***

## FISCALITE

### ▶ QUESTION 2 (4 points)

a) 2 points

b) 2 points

M. Jacques POMPOM, marié sous la communauté légale, a perçu en 2013 un salaire de 50 000 €. Il ne touche aucun dividende. Il a aussi reçu 340 000 € de revenus fonciers nets issus de son patrimoine privé. Madame ne perçoit aucun revenu.

#### ■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) ***Déterminez l'impôt à payer sur les revenus de l'année 2013 par M. et Mme POMPOM à l'aide du barème de l'impôt joint en annexe V. Vous détaillerez vos calculs (arrondissez vos calculs à l'euro le plus proche).***
- b) ***M. Jacques POMPOM souhaite pour la première fois faire une donation à chacun de ses deux enfants. Chaque enfant recevra l'équivalent de 15 % des actions de la galerie POMPOM en pleine propriété, dont la valorisation est de 1 000 000 €. Calculez à l'aide de l'extrait du Code général des impôts, joint en annexe V, le montant des droits de donation à régler par enfant.***

# ÉCONOMIE

## ECONOMIE GENERALE

▶ **QUESTION 3** (3 points)

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

*Après avoir défini ce qu'est la monnaie et précisé ses fonctions, vous rappellerez quels sont les principaux agrégats monétaires utilisés par la Banque de France pour surveiller la masse monétaire.*

## ECONOMIE D'ENTREPRISE

▶ **QUESTION 4** (1 point)

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

*Synthétisez, à partir du schéma joint en annexe I, les caractéristiques économiques de la SAS « GALERIE POMPOM » (annexe I à compléter et à rendre avec votre copie).*



# COMPTABILITÉ

## ▶ QUESTION 5 (3 points)

a) 2 points

b) 1 point

### ■ SITUATION

Au cours du mois de janvier, Pierre POMPOM a procédé aux opérations suivantes :

- le 5 janvier : achat d'une commode 60 000 € HT à la société Christie's avec paiement différé ;
- le 8 janvier : la galerie POMPOM règle la moitié de sa facture Christie's du 5 janvier par chèque. Le solde est réglé par une traite au 28 février ;
- le 9 janvier : règlement du loyer mensuel du parking par chèque 200 € TTC ;
- le 10 janvier : le client VERNE est classé en douteux pour 9 600 € HT. La galerie POMPOM pense récupérer 40% de sa créance.

**Remarque : vous tiendrez compte d'un taux de TVA unique à 20 %.**

### ■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) **Comptabilisez les opérations de janvier dans les comptes schématiques de l'annexe II (annexe II à compléter et à rendre avec votre copie).**

**Remarque : vous tiendrez compte d'un taux de TVA unique à 20 %.**

- b) **La galerie POMPOM vous remet le 1<sup>er</sup> février à l'escompte deux traites :**

- 1 LCR de 5 000 € tirée sur VERRUE à échéance du 20 février ;
- 1 LCR de 9 000 € tirée sur DUPUIS à échéance du 23 mars.

**Les conditions bancaires sont les suivantes :**

- **taux d'escompte : 4 % l'an ;**
- **commission d'escompte : 20 € par effet non assujettie à la TVA ;**
- **minimum de jours : 10 ;**
- **1 jour de banque ;**
- **jour de la remise retenu dans le calcul.**

**Calculez le montant net à créditer au compte de votre client. Vous détaillerez vos calculs sur une base de 365 jours.**

## ANALYSE FINANCIÈRE

► **QUESTION 6** (6 points)

a) 2 points

b) 4 points

### ■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) *À l'aide des annexes III.1 et III.2, complétez le tableau des soldes intermédiaires de gestion pour 2013 en annexe IV.*
- b) *Procédez à l'analyse de l'activité et de la rentabilité de la SAS « GALERIE POMPOM ».*

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau Canopé

**Tableau des caractéristiques économiques de la SAS « GALERIE POMPOM »**

SON ACTIVITÉ	SES MOYENS	
SES DIRIGEANTS	SON MARCHÉ	SES FINALITÉS

**DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE**

**Comptes schématiques de la SAS « GALERIE POMPOM »**

■ **Liste des comptes susceptibles d'être utilisés**

401 Fournisseurs	512 Banques
403 Fournisseurs – Effets à payer	607 Achats de marchandises
404 Fournisseurs d'immobilisations	612 Redevances crédit-bail
411 Clients	613 Locations
413 Clients – Effets à recevoir	625 Déplacement, missions, réceptions
416 Clients douteux ou litigieux	681 Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation
44562 État – TVA déductible sur immobilisations	701 Ventes de produits finis
44566 État – TVA déductible sur autres biens et services	706 Prestations de services
44571 État – TVA collectée	707 Ventes de marchandises
491 Provisions pour dépréciation des comptes clients	

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)
--------------------	------------------------

--	--

**DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE**

## ANNEXE II - 2

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)

EMPLOIS (Débit)	RESSOURCES (Crédit)

**DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel  
Réseau Canopé

Formulaire obligatoire (article 53A)

Désignation de l'entreprise : SAS « GALERIE POMPOM »		Exercice 2013						Exercice 2012	
		France		Exportations et livraisons intercommunautaires		Total			
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		1 726		2 540		4 266		6 068
	Production vendue	Biens	FD						
		Services	FG	123	FH		FI	123	187
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 849		2 540		4 389		6 255
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>4 389</b>		<b>6 255</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 008		3 748
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4		6
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-70		874
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 008		1 149
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	29		41
	Salaires et traitements*					FY	141		139
	Charges sociales (10)					FZ	84		81
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	26		48	
			- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>4 230</b>		<b>6 086</b>	
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>159</b>		<b>169</b>
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	35		44
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>35</b>		<b>44</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>						GV	<b>- 35</b>		<b>- 44</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>124</b>		<b>125</b>

Attention, les montants sont exprimés en k€

Formulaire obligatoire (article 53A)

Désignation de l'entreprise : SAS «GALERIE POMPOM» (en k€)				Exercice 2013	Exercice 2012	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH			
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	4 389	6 255	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	4 265	6 130	
<b>5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			HN	124	125	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	produits de locations immobilières		HY			
	(2) Dont	{	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	1G		
			(à détailler au (8) ci-dessous)			
	(3) Dont	{	- crédit-bail mobilier	HP		
			- crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
				HX		
	(9)	Dont transfert de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles	( Primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives )	A6 )	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

## ANNEXE IV

**Tableau des soldes intermédiaires de gestion**

SAS « GALERIE POMPOM » (en k€)	2012		2013	
	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises	6 068			
+ Production vendue	187			
± Production stockée (+) ou déstockage (-)				
+ Production immobilisée				
<b>= ACTIVITE DE L'EXERCICE</b>	<b>6 255</b>	100,00		100,00
- Consommations de marchandises	3 748			
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>2 507</b>	40,1		
- Consommations de matières premières	880			
- Autres achats et charges externes	1 149			
<b>= VALEUR AJOUTEE</b>	<b>478</b>	7,6		
- Impôts et taxes	41			
- Charges de personnel	220			
<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>217</b>	3,5		
- Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	48			
+ Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation				
± Autres produits et charges d'exploitation				
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>169</b>	2,7		
+ Produits financiers				
- Charges financières	44			
<b>= RESULTAT COURANT</b>	<b>125</b>	2,0		
+ Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices				
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>125</b>	2,0		
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	48			
- Reprises sur amortissements et provisions				
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
- Produits des cessions d'éléments d'actif				
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>173</b>	2,8		

**DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE**



**Extrait du barème des droits de mutation à titre gratuit**

Fraction de la part nette taxable	Tarif
N'excédant pas 8 072 €	5 %
Comprise entre 8 072 € et 12 109 €	10 %
Comprise entre 12 109 € et 15 932 €	15 %
Comprise entre 15 932 € et 552 324 €	20 %
Comprise entre 552 324 € et 902 838 €	30 %
Comprise entre 902 838 € et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

Les bénéficiaires d'une donation doivent payer des droits sur la valeur des biens ainsi reçus, déduction faite des abattements prévus par la loi, qui dépendent des liens de parenté.

Pour mémoire, l'abattement en ligne directe est de 100 000 € avec une franchise des droits tous les 15 ans.

L'exonération est soumise au respect des conditions suivantes :

- le donateur doit, au jour de la transmission, être âgé de moins de 80 ans ;
- le bénéficiaire doit être majeur, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans, au jour de la transmission.

**Impôt sur le revenu  
Barème 2014 revenus 2013**

Valeur du quotient familial	Taux applicable	Montant de l'impôt brut
$R/N \leq 6\,011 \text{ €}$	0 %	0
$6\,011 \leq R/N \leq 11\,991 \text{ €}$	5,5 %	$(R \times 0,055) - (330,61 \times N)$
$11\,991 \text{ €} \leq R/N \leq 26\,631 \text{ €}$	14 %	$(R \times 0,14) - (1\,349,84 \times N)$
$26\,631 \text{ €} < R/N \leq 71\,397 \text{ €}$	30 %	$(R \times 0,30) - (5\,610,80 \times N)$
$71\,397 \text{ €} < R/N \leq 151\,200 \text{ €}$	41 %	$(R \times 0,41) - (13\,464,47 \times N)$
$R/N \geq 151\,200 \text{ €}$	45 %	$(R \times 0,45) - (19\,512,47 \times N)$

**I = impôt à payer**

**N = nombre de parts**

**R = revenu net imposable**

Si vous percevez un salaire, vous bénéficiez d'un abattement de 10 % dont le montant maximal est de 12 097 €. Ne pas tenir compte des prélèvements sociaux.